



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## mutualité sociale agricole

Question écrite n° 16450

### Texte de la question

M. Philippe de Villiers appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le budget 2003 de la caisse de mutualité sociale agricole de Vendée. La forte diminution de leurs moyens et la perte des produits financiers qu'elle entraîne ont amené le conseil d'administration, avec beaucoup de regret et d'amertume, à adopter un budget 2003 qui présente les caractéristiques suivantes : diminution des prestations d'action sanitaire et sociale ramenées d'une prévision de 4 865 930 euros en 2002 à 3 585 410 euros en 2003, soit 1 280 520 euros de prestations en moins pour les familles et retraités de l'agriculture, déjà plus faibles que dans les autres régimes ; diminution des effectifs, limitation des investissements ; cotisations de gestion des exploitants et des employeurs majorées alors que de nombreux secteurs subissent de plein fouet les crises : production avicole et porcine. Après ce constat pénalisant pour les ressortissants de la MSA, il lui demande de bien vouloir faire en sorte qu'aucun autre prélèvement ne puisse s'opérer en 2003 afin que l'équilibre financier ne soit pas remis en cause.

### Texte de la réponse

Au cours de l'exercice 2002, la loi de finances rectificative d'été a institué, notamment, un prélèvement de 161 millions d'euros sur les réserves constituées par les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) intégralement affecté au régime des exploitants agricoles. Celui-ci connaissait un déséquilibre grave comme l'a souligné l'audit des finances publiques réalisé en juin 2002. En complément, la solidarité nationale a participé à hauteur de 290 millions d'euros au retour à l'équilibre des comptes de la protection sociale agricole, de sorte que les prestations sociales ont continué d'être versées sans réduction ni restriction à l'ensemble des bénéficiaires. Il convient, à cet égard, de souligner que les prestations en maladie-maternité et pour la famille sont strictement alignées sur celles du régime général de sécurité sociale. En ce qui concerne les pensions de retraite, pour lesquelles l'effort demandé au budget de l'État pour assurer leur revalorisation au cours des cinq dernières années s'est élevé à plus de 4 milliards d'euros, celles-ci ont un caractère particulièrement redistributif propre à législation applicable au monde agricole. L'effort des pouvoirs publics et de la solidarité inter-régimes se mesure à l'aune du financement par les cotisations professionnelles, qui ne représente, de son côté, que 10 % des charges annuelles de pensions de retraite. Les excédents de gestion des caisses de MSA, à l'origine des réserves sur lesquelles les prélèvements ont été opérés, ont été constitués à partir des cotisations versées par les exploitants. Leur affectation au financement du régime s'inscrit bien dans l'esprit ayant présidé au fondement de l'institution mutualiste agricole. Ils alimentent à nouveau le financement des prestations agricoles en 2003 pour un montant de 31 millions d'euros, conformément au vote du Parlement et après une concertation avec la profession. La maîtrise des coûts de gestion des caisses est, dans ce contexte, une nécessité, en cohérence avec la diminution de la démographie agricole et de l'exigence d'efficacité de gestion des organismes de service public. La question des conditions de l'équilibre financier du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) en 2004 apparaît, à ce stade, encore prématurée. La forte sensibilité aux hypothèses économiques, qui conditionnent les recettes du BAPSA, et à l'évolution précise des dépenses d'assurance maladie rend, par nature, difficile l'exercice de prévision.

## Données clés

**Auteur** : [M. Philippe de Villiers](#)

**Circonscription** : Vendée (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16450

**Rubrique** : Sécurité sociale

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 avril 2003, page 2836

**Réponse publiée le** : 26 mai 2003, page 4088